

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-177

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2025-148*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-161*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2025-170*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

Objet : Attribution d'un fonds de concours habitat à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey pour une opération de démolition Immeubles 7 et 8 place Marcelpoil et 17, 19 et 21 rue Amédée Bonnet soumis à des arrêtés de Péril (150 000 €)

VU l'avis favorable de la commission habitat du 4 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2025 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle la mise en place par la communauté de communes d'une aide financière à la démolition dont les modalités ont été actualisées lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023 et qui a pour objet d'aider les communes à réaliser une opération de logements comprenant des logements sociaux ou de lutter contre l'habitat indigne.

Dans ce cadre, la commune d'Ambérieu-en-Bugey soumet une demande de fonds de concours pour la démolition d'un tènement situé 7 et 8 places Marcelpoil et 17, 19 et 21 rue Amédée Bonnet et qui est soumis à des arrêtés de péril. Ces démolitions n'entraînent pas une reconstruction sur site mais plusieurs projets de bailleurs sociaux se situent en périphérie.

Le coût des acquisitions et démolitions de ses immeubles s'élève à 634 650 €.

Il propose ainsi que la communauté de communes apporte un fonds de concours à la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour ces démolitions à hauteur de 50 000 €/ immeuble soit un total de 150 000 € selon les modalités fixées dans la délibération n°2023-298 du 21 décembre 2023.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser un fonds de concours de 150 000 € à la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour la démolition d'un tènement situé 7 et 8 places Marcelpoil et 17, 19 et 21 rue Amédée Bonnet.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant à ce fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025

Publiée le **10 OCT. 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

